

# Appel à projets pour la sélection de 150 jeunes entrepreneurs individuels (primo-entrepreneurs) au profit de l'entreprise NSCPA

## 1. Contexte

Afin de réduire le taux de chômage des jeunes, le gouvernement togolais a initié à travers le Ministère du Développement à la base, de l'artisanat et de la Jeunesse, le Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP). Ce projet basé sur l'approche chaîne de valeur agricole et le développement de clusters agro-industriels offre des opportunités d'emplois aux jeunes dans les maillons production, commercialisation de produits agricoles bruts, distribution des produits finis ou semi-finis et dans les services manquants (mécanisation, transport / logistique, appui à la tenue de comptabilité, etc.) sur le plan national. Financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Etat Togolais, le projet apporte des appuis financiers et non financiers aux groupements agricoles, aux jeunes désireux de devenir de véritables entrepreneurs agricoles et aux Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries établies afin d'amorcer leur croissance économique et d'établir les bases d'un développement agro-industriel du pays. Le projet cible dans sa stratégie d'intervention les zones géographiques assez précises en lien avec les besoins des entreprises de transformation ou de collecte de produits agricoles bruts. En vue de sélectionner les **jeunes entrepreneurs individuels** (primo-entrepreneurs) ayant le profil requis pour conduire avec succès des projets d'entreprise dans le cluster NSCPA, l'entreprise Nouvelle Société de Commercialisation des Produits Agro-alimentaires (NSCPA) lance en collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP) du PAEIJ-SP cet appel à projets pour le compte de la campagne agricole 2020-2021.

## 2. Projets éligibles

Les projets éligibles pour cet appel à projet doivent porter sur le modèle ou secteur ci-après :

### Modèle Entrepreneur Agricole de Production

#### ❖ Promoteur de sexe masculin

- Production du manioc au moins 3 ha ;
- Production de bouture de manioc au moins 3 ha ;
- Production de champignon,
- Production de soja sur au moins 5 ha.

#### ❖ Promoteur de sexe féminin

- Production du manioc sur au moins 2 ha ;
- Production de bouture de manioc sur au moins 2 ha ;
- Production de champignon,
- Production de soja sur au moins 3 ha.

## 3. Zones géographiques de mise en œuvre des projets

Les projets sélectionnés devront être mis en œuvre dans les préfectures suivantes où l'entreprise NSCPA va collecter du manioc frais auprès de ses agrégateurs.

N°	Services / Production de biens	Zones de mise en œuvre
1	<b>Production du manioc sur au moins 3 ha par les promoteurs de sexe masculin et 2 ha par les promoteurs de sexe féminin</b>	Préfectures de : Ogou, Anié, Est Mono, Akébou, Amou, Wawa, Kpélé et Kloto
2	<b>Production de bouture de manioc sur au moins 3 ha par les promoteurs de sexe masculin et 2 ha par les promoteurs de sexe féminin</b>	Préfectures de : Ogou, Anié, Est Mono, Akébou, Amou, Wawa, Kpélé et Kloto
3	<b>Production de champignon</b>	Préfectures de : Ogou, Anié, Akébou, Amou, Wawa, Kpélé et Kloto
4	<b>Production du soja sur au moins 5 ha par les promoteurs de sexe masculin et 3 ha par les promoteurs de sexe féminin</b>	Préfecture de l'Est Mono

#### 4. Critères d'éligibilité des jeunes entrepreneurs

Les promoteurs devront présenter le profil minimum suivant :

- i. Etre togolais ou togolaise ;
- ii. Etre un jeune homme ou une jeune fille / femme (18 à 45 ans) ;
- iii. Etre un entrepreneur ayant au moins un an d'expérience dans le domaine d'activité souhaité ;
- iv. Etre porteur d'un projet innovant développé en réponse à cet appel à projets ;
- v. Etre disposé à réaliser l'activité soit même ;
- vi. Avoir une formation de base dans le secteur ou sous-secteur concerné (formation diplômante, formation modulaire ou formation par apprentissage) ;
- vii. Faire un apport personnel minimum de 10 % du coût du projet ;
- viii. Etre disposé à appliquer les pratiques de l'agriculture durable et de lutte contre les changements climatiques ou les bonnes pratiques de production de biens/services de qualité et respectueuses de l'environnement ;
- ix. Résider dans le milieu où le projet sera mis en œuvre ;
- x. S'engager à respecter les principes d'agrobusiness et d'un cluster (contractualisation avec les autres acteurs, participation aux activités du cluster, etc...)

#### 5. Retraits des formulaires et Soumission de dossiers

Tout jeune intéressé par le présent appel à projet pourra retirer le formulaire de projet du modèle souhaité à partir du 04 Décembre 2019 dans les lieux suivants :

N	Préfectures	Lieux de retrait et de dépôt	Contacts
1	Ogou, Anié et Amou	Siège de la COOPEC ILEMA à Atakpamé, quartier Agbonou, sur la route d'Akparè non loin des rails	
2	Golfe et Agoè	Bureau annexe de la NSCPA à Agoè Logopé, Non loin du complexe scolaire la Clémence Divine	Tél : 91 13 63 25
3	Agou, Kloto, Dayes et Kpélé	Agences ICAT Agou, Kloto et Dayes	
4	Wawa et Akébou	Agences ICAT Wawa et Akébou	
5	Est Mono	Agence ICAT Est Mono	

Les retraits de formulaires se feront tous les jours ouvrables de **08 h 00 à 12 h 00** les matins et de **14 h 30 min à 17 h 00 min les soirs**.

Le dossier à soumettre devra être composé du :

- ✓ Formulaire rempli par le promoteur (à la main) ;
- ✓ Copie non légalisée de l'acte de naissance, de la carte nationale d'identité, de la carte d'électeur ou autres ;
- ✓ Copie non légalisée des attestations de formation (formation agricole s'il en existe, formation en production de champignon).

La date clôture de dépôt des dossiers est le **23 Décembre 2019 à 16 h 00** dans les lieux de retrait mentionnés ci-dessus.

#### 6. Sélection des projets

Les projets déposés seront évalués par les Comités Régionaux de Sélection mis en place. Seuls les candidats ayant les meilleurs profils pour réaliser avec succès leurs projets et ayant réussi au premier niveau d'évaluation seront contactés pour la suite de la procédure de sélection.

**N.B.** Les projets non conformes au formulaire proposé, les dossiers envoyés par mail ou déposés en retard seront rejetés. Par ailleurs, les Primo-entrepreneurs retenus travailleront directement avec les agrégateurs de la NSCPA dans les différentes préfectures mentionnées. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le 91 15 09 10 ou 90 24 20 62/ 99 10 51 64